

Réf. OAI : Activ/Inst.Publ/MCI/Moy/LDelles aide unique covid19 20200407

Monsieur Lex DELLES
Ministre des Classes Moyennes
19-21, Boulevard Royal
L-2914 LUXEMBOURG

Luxembourg, le 7 avril 2020

Objet : Fonds d'urgence à destination des très petites entreprises et des indépendants

Monsieur le Ministre,

Nous tenons tout d'abord à vous remercier de votre gestion d'urgence de la crise Covid-19, aussi bien dans ses aspects sanitaires qu'économiques.

Nous accueillons favorablement que tous les acteurs, y compris les professions libérales, aient été pris en compte dans les différents régimes d'aides mis en place par le Gouvernement.

Selon les retours de nombreux bureaux membres OAI, il semble que vos services leur ont indiqué qu'ils ne sont pas éligibles à l'aide prévue par le Fonds d'urgence à destination des très petites entreprises et des indépendants, car ils ne sont pas visés directement par le règlement grand-ducal du 18 mars 2020 portant introduction d'une série de mesures dans le cadre de la lutte contre le Covid-19.

Nous tenons à vous rappeler que l'intervention de nos membres sur un projet de construction peut être structurée de manière simplifiée comme suit :

1. Conception et préparation des demandes d'autorisation de construire
2. Projet définitif et dossier de soumissions
3. Chantier et réception.

La fermeture des chantiers par décision gouvernementale a très fortement impacté leur activité, qui peut se trouver totalement interrompue.

A titre d'exemple, un architecte indépendant sans salarié (ce qui est le cas de 45% des 514 bureaux d'architectes avec siège au Luxembourg inscrits à l'OAI), qui n'a qu'un seul projet en cours, se retrouve sans activité suite au règlement grand-ducal du 18 mars 2020 si ce projet se trouve en phase chantier.

Dès lors, nous vous prions de bien vouloir nous informer quant à la possibilité d'étendre ce dispositif à de tels cas.

En vous remerciant de l'attention portée à la présente, nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de notre haute considération.

Pour le Conseil de l'Ordre

Pierre HURT
Directeur

